

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le 
ID : 001-210101739-20260728-2026_141_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec Mme TAISNE Sandrine pour le logement T4 sis 114 rue du Commerce (La Visitation) à GEX, couvrant la période du 03/09/2026 au 02/12/2026 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que Madame Sandrine TAISNE est agent de la ville de Gex, et qu'elle a fait la demande d'un logement communal pendant le temps des travaux de son logement actuel,

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un logement de type 4 au 114, rue du Commerce (La Visitation) 01170 GEX, répondant aux besoins de Mme TAISNE,

DÉCIDE

 **DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Madame Sandrine TAISNE pour la période du 03/09/2026 au 02/12/2026 et moyennant un loyer mensuel fixé à 699,84 euros + 200 euros de provisions pour charges locatives.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 28 juillet 2026
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 juillet 2026, publiée sur le site internet de la Ville le 29 juillet 2026.